



Strasbourg, le 26 juin 2026

THB-GRETA(2026)LD57

(cf. point 42 du projet d'ordre du jour de la 57ème
réunion)

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

57ème réunion du GRETA

Strasbourg, 22-26 juin 2026
Ouverture à 09 :30

Agora, salle G.04

LISTE DES DECISIONS

-
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 3 Rapport oral du Bureau et tour de table avec de nouvelles informations des membres du GRETA
- Point 4 Questions administratives et budgétaires
- Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 6 3ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur le Bélarus
- Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.
- Point 7 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Belgique
- Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.
- Point 8 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur le Luxembourg
- Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.
- Point 9 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur l'Irlande
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 10 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Macédoine du Nord
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 11 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Serbie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 12 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Slovénie

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 13 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Azerbaïdjan

Point 14 3ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Grèce

Point 15 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Pologne

Point 16 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Espagne

Point 17 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Suède

Point 18 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur l'Arménie

Point 19 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur la Bosnie-Herzégovine

Point 20 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur la France

Point 21 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur Malte

Point 22 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur la Norvège

Point 23 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur le Portugal

Point 24 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur le Royaume-Uni

Point 25 Suivi de la publication du 15ème rapport général sur les activités du GRETA

Point 26 Préparation des prochaines visites d'évaluation

Point 27 Procédure selon la règle 7 relative à la Géorgie

Le GRETA a décidé d'adresser une lettre de suivi aux autorités géorgiennes dans le cadre de la procédure prévue à la règle 7, leur demandant de fournir des informations complémentaires avant le 30 juillet 2026 et annonçant son intention d'organiser une visite.

Point 28 Suivi du rapport sur la situation des enfants ukrainiens déplacés de force

Le GRETA a examiné le rapport sur les risques de traite des êtres humains dans le contexte du déplacement et de l'expulsion d'enfants ukrainiens en situation de conflit armé international, élaboré par une consultante externe, et a décidé que ce rapport devait être publié. Le GRETA a adopté une déclaration sur la base de ce rapport et a décidé de la transmettre au Comité des Parties à la Convention.

-
- Point 29 Adoption de la note d'orientation du GRETA sur les permis de séjour pour les victimes de la traite (Article 14 de la Convention)
- À l'issue d'une discussion et après avoir convenu d'un certain nombre de modifications, le GRETA a adopté la note d'orientation relative aux permis de séjour pour les victimes de la traite.
- Point 30 Projet de recueil de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
- Point 31 Suite de la discussion sur la conception et l'orientation du 5ème cycle d'évaluation de la Convention par le GRETA
- Le GRETA a convenu que le 5e cycle d'évaluation serait axé sur les partenariats, la coopération et la coordination dans la lutte contre la traite des êtres humains, et que chaque État partie recevrait des questions spécifiques à son pays concernant les principales lacunes dans la mise en œuvre de la Convention identifiées au cours des cycles d'évaluation précédents.
- Point 32 Echange de vues avec des représentantes du Comité européen des droits sociaux (CEDS) : Mme Aoife Nolan, Présidente, Mme Kristine Dupate (Rapporteuse générale) et Mme Kristina Koldinská
- Point 33 Présentation du projet Vanguard par Mme Karen Hough
- Point 34 Briefing interne sur les vulnérabilités à la traite des êtres humains liées aux situations de handicap
- Point 35 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Point 36 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 37 Activités relatives à la mise en œuvre des recommandations du GRETA
- Point 38 Méthodes de travail du GRETA
- Point 39 Dates des prochaines réunions
- Le GRETA a confirmé les dates de sa 58ème réunion et est convenu des dates de sa 59ème réunion ainsi :
- 58ème réunion : 2-6 novembre 2026
59ème réunion : 1-5 mars 2027
- Point 40 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 58ème réunion
- Point 41 Questions diverses
- Point 42 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 57ème réunion